Torah-Box.com

Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Tetsavé 5785

Chabbath Zakhor

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 30, versets 7 et 8

PARACHA

Le verset nous dit : "Et Aharon fera fumer les encens parfumés chaque matin ; lorsqu'il arrangera les lampes de la *Ménora*, il les fera fumer. Et lorsqu'Aharon allumera les lampes de la *Ménora* en fin d'après-midi, il les fera fumer. Un **encens perpétuel devant Hachem** pour toutes vos générations." (*Chémot* 30, 7-8)

Parlons de **deux *Mizbéa'h***, deux autels très spéciaux qui existaient dans le *Michkan* et plus tard dans le *Beth Hamikdach*.

Le premier, c'était le **grand autel en cuivre du service principal**, à l'extérieur, sur lequel on offrait les *Korbanot* (les sacrifices d'animaux). C'est là aussi qu'on aspergeait du sang, qu'on faisait brûler les graisses…

Le deuxième, beaucoup plus petit, était à **l'intérieur du *Ohel Mo'ed*** (la tente d'assignation). Il était recouvert d'or et servait uniquement à faire brûler les encens (*Kétoret*), une substance précieuse qui produisait une fumée parfumée.

Et savez-vous combien de fois par jour on offrait ces *Kétoret* ? **Deux fois !** Le matin, lorsque Aharon préparait les lampes de la *Ménora*, il allumait aussi les encens ; et en fin d'après-midi, lorsqu'il allumait les lampes de la *Ménora*, il offrait une nouvelle fois les encens.

Autrement dit, il y avait un **lien direct entre la *Ménora* et les *Kétoret***. Mais pourquoi ? C'est ce que nous allons découvrir ensemble !

Rav Moché Feinstein demande : pourquoi fallait-il que **l'encens soit allumé précisément à ces deux moments** ; le matin, quand on préparait la *Ménora*, et en fin d'après-midi, quand on l'allumait ?

Suite page suivante

PARACHA SUITE

Il répond avec une idée incroyable : la *Ménora* et les encens sont **liés à l'enseignement de la Torah**. D'abord, la *Ménora* représente la lumière de la Torah. Quand on allume ses lampes, c'est comme si on **diffusait la lumière de la Torah dans le monde**.

Et les encens, eux, symbolisent quelque chose de très spécial : le flair du sage. Un véritable *'Hakham* (sage en Torah) doit non seulement **connaître la Torah par cœur**, mais aussi **avoir du discernement**.

Il doit sentir quand un enseignement paraît correct mais **cache une fausse idée**. Il doit flairer les dangers des **philosophies qui s'opposent à la Torah**, même si, à première vue, elles paraissent innocentes.

Un jour, un auteur a présenté un livre à un grand Rav, en demandant son approbation. Le Rav l'a feuilleté, puis l'a refermé immédiatement et a dit : "Une **mauvaise odeur se dégage de ce livre**." Le texte avait l'air correct, mais quelque chose n'allait pas. Le Rav avait senti le piège !

Et ce n'est pas tout ! La *Guémara* nous apprend un détail fascinant sur le *Machia'h*. (*Sanhédrin* 93b) L'un de ses signes distinctifs sera… son **flair exceptionnel !** Il sera capable de juger les gens avec son nez ! Rachi explique : quand deux personnes viendront présenter un litige, le *Machia'h* n'aura même pas besoin d'écouter de longues plaidoiries. Il saura immédiatement qui dit la vérité et qui ment. C'est cela, le **véritable flair de la Torah** !

Apprendre la Torah, c'est essentiel. Mais cela ne suffit pas. Il faut savoir l'utiliser, distinguer le vrai du faux, reconnaître les idées qui ne sont pas Cachères. Parfois, une idée peut sembler belle, logique, intelligente… mais elle **s'oppose aux valeurs de la Torah**.

Allumer la *Ménora* = **Diffuser la lumière de la Torah** dans le monde. Offrir les encens = Avoir le flair pour **protéger la Torah**. C'est pour cela que ces deux *Mitsvot* sont toujours liées !

Est-ce que nous avons ce flair ? Sommes-nous capables de sentir ce qui est bon ou mauvais pour notre Émouna ? Savons-nous **détecter les influences qui risquent de nous éloigner** de la Torah ? Si nous restons connectés à la Torah, alors, nous développerons nous aussi un jour ce flair du *'Hakham* !

Chabbath Chalom !

CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Rav Eliahou de Vidash nous enseigne : "Le silence est une **barrière efficace pour préserver la crainte divine** car cette vertu ne peut pas habiter un cœur qui parle abondamment." (*Réchit 'Hokhma, Kédoucha* 11, 48)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven veut faire un exposé en classe avec Gad, mais Chim'on et Yéhouda l'en dissuadent. "Tu vas avoir une mauvaise note, Gad ne travaille pas assez."

QUESTION

Chim'on et Yéhouda font-ils bien de mettre en garde Réouven ?

Réponse

Chim'on et Yéhouda n'ont certainement pas le droit de décourager ainsi Réouven de travailler avec Gad. Et lorsque le *Lachon Hara'* est formulé par deux personnes ou plus, la faute est **plus grave encore**, étant donné qu'une information rapportée par plusieurs individus semble plus vraie.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 688, Halakha 6

HALAKHA

Les enfants, cette année, nous avons un ***Pourim* très spécial** : un ***Pourim Méchoulach***, ce qui signifie "*Pourim* triplé" !

Habituellement, *Pourim* dure **un seul jour** (le 14 Adar), mais cette année, à Yérouchalaïm, il va s'étaler sur **trois jours** : **vendredi, Chabbath et dimanche**. Pourquoi ?

D'abord, rappelons que dans les **villes entourées de murailles depuis l'époque de Yéhochoua' Bin Noun**, comme Yérouchalaïm, *Pourim* est célébré le 15 Adar (et non le 14 comme dans le reste du monde). Mais que se passe-t-il si le 15 Adar tombe un Chabbath ?

Eh bien, on ne peut pas lire la *Méguila* pendant Chabbath, car les *'Hakhamim* ont interdit de peur que quelqu'un ne la transporte dans la rue pour la montrer à un Rav. Résultat : les différentes ***Mitsvot* de *Pourim* vont être réparties sur trois jours** !

À *Pourim*, nous avons six grandes *Mitsvot* à accomplir : **lire la *Méguila***, donner de l'argent aux pauvres (***Matanot Laevyonim***), envoyer des cadeaux alimentaires à un ami (***Michloa'h Manot***), lire dans le *Séfer Torah* le passage de la **guerre contre 'Amalek** (qui se trouve à la fin de la *Parachat Béchala'h*), dire ***'Al Hanissim*** dans la *Téfila* et le *Birkat Hamazon*, faire un grand festin de *Pourim* (***Michté***).

Dans le reste du monde, tout cela se fait vendredi. Mais à Yérouchalaïm, voici comment ces six *Mitsvot* vont être réparties :

Vendredi 14 Adar

- Lecture de la *Méguila* (comme partout dans le monde, et sans lecture dans la Torah)
- *Matanot Laevyonim* (les dons aux pauvres)

Chabbath 15 Adar

- après la lecture de la *Paracha* de la semaine (*Ki-Tissa*), on lira le passage spécial de la Torah sur 'Amalek.
- on relira également la Haftara que l'on avait déjà lue la semaine dernière, Chabbath Zakhor.
- *'Al Hanissim* dans la *Téfila* et le *Birkat Hamazon*

Dimanche 16 Adar

- *Michloa'h Manot* (les cadeaux alimentaires)
- *Michté* (le festin de *Pourim*)

On pourrait se poser la question : quelle est la **raison pour laquelle on ne fait pas le festin de *Pourim* Chabbath ?** Après tout, il n'y a aucune interdiction de faire un grand repas ce jour-là !

En se basant sur le *Talmud Yérouchalmi*, le *Michna Beroura* explique que le festin de *Pourim* doit être un jour dont la joie a été fixée par le *Beth-Din* (le tribunal rabbinique). Or, Chabbath est un jour dont la **sainteté et la joie ont été fixées par Hachem Lui-même**. Ce ne sont donc pas les *'Hakhamim* qui l'ont institué comme un jour de festin spécifique, et cela ne correspond pas aux critères du *Michté* de *Pourim*.

C'est pour cette raison que le *Michté* est repoussé à dimanche, afin qu'il se déroule un jour pleinement consacré à la *Sim'ha* de *Pourim* et non "mélangé" avec la *Kédoucha* de Chabbath.

Le *Cha'ar Hatsion*, dans sa remarque *Lamed*, rapporte que le *Pri 'Hadach* demandait tout de même de faire deux fois le *Michté* de *Pourim* : une première fois Chabbath, sous forme d'un **repas amélioré en l'honneur de *Pourim*** ; une deuxième fois dimanche, comme le **véritable *Michté* de *Pourim***. Pareil pour le *Michlo'ah Manot*.

Les *'Hakhamim* ont conçu ce système de *Pourim Méchoulach* pour que toutes les *Mitsvot* soient accomplies de manière optimale, tout en respectant les règles de Chabbath.

Que ce *Pourim Méchoulach* soit rempli de *Sim'ha*, et surtout, qu'il soit le déclencheur de la *Guéoula* ! Pourim Saméa'h !

MICHNA

Cette *Michna* nous enseigne quelque chose d'incroyable : **dix miracles ont eu lieu pour nos ancêtres dans le *Beth Hamikdach***. Impressionnant !

1. L'odeur des sacrifices n'a jamais causé de problème aux femmes enceintes

Vous le savez peut-être, une femme enceinte qui sent une odeur d'un aliment et qui en a envie peut être en danger **si elle ne mange pas ce qu'elle désire**. On peut même, dans certains cas, lui donner à manger un aliment qui n'est pas Cachère pour **sauver la vie du bébé**. Or, au *Beth Hamikdach*, il y avait en permanence une **forte odeur de viande grillée**, celle des sacrifices ! Pourtant, jamais une femme enceinte n'a fait de fausse couche à cause de cette odeur. C'était l'un des miracles du Temple.

2. La viande des sacrifices ne pourrissait jamais

Lorsqu'un sacrifice était offert, certaines parties étaient consommées par les *Cohanim* et les propriétaires. Contrairement à la viande profane, qui devait souvent être consommée rapidement, la viande des *Korbanot* pouvait être mangée sur **deux jours**. Pourtant, en plein été sous la chaleur de Jérusalem, une telle durée aurait normalement causé la **putréfaction de la viande...** Mais jamais cela n'est arrivé aux sacrifices du *Beth Hamikdach* ! Un miracle qui montrait que **tout ce qui appartient à Hachem est préservé**. Aucune mouche ne s'approchait de la viande du *Beth Hamikdach*.

3. Le *Cohen Gadol* n'a jamais eu de pollution nocturne à *Yom Kippour*

Le **jour le plus saint de l'année**, le *Cohen Gadol* devait **rester pur pour accomplir son service**. Et bien que cela puisse arriver naturellement à un homme, jamais cela ne lui est arrivé à *Yom Kippour*, ce qui l'aurait empêché d'accomplir son rôle.

5. La pluie n'a jamais éteint le feu du *Mizbéa'h*

L'autel où l'on brûlait les sacrifices était en plein air, exposé à toutes les intempéries. On pourrait penser qu'avec les **pluies fortes de Jérusalem**, le feu se serait éteint. Mais non, le feu sacré ne s'est **jamais éteint à cause de la pluie !**

6. Le vent n'a jamais dévié la colonne de fumée

Le feu du *Mizbéa'h* produisait une colonne de fumée qui montait tout droit vers le ciel, comme un palmier. Et même lorsqu'il y avait du vent, cette fumée **restait droite**. Un spectacle impressionnant !

7. Les offrandes des récoltes étaient toujours parfaites

- Le *Korban Ha'omer*, l'orge apporté le 16 Nissan pour permettre la consommation de la nouvelle récolte, n'a **jamais eu de défaut**.
- Les **deux pains de *Chavou'ot***, offerts pour permettre les nouvelles offrandes de blé, étaient toujours parfaits.
- Le *Lékhem Hapanim*, ces pains posés sur la table du *Beth Hamikdach* chaque Chabbath, n'ont **jamais moisi ou été endommagés**. Ils restaient **frais et chauds toute la semaine** jusqu'à leur remplacement.

8. On était serrés debout, mais à l'aise pour se prosterner

Lors des trois grandes fêtes, le Temple était **rempli à craquer**. On était tellement serrés que c'était **difficile de bouger**. Pourtant, quand arrivait le moment de se prosterner, un miracle se produisait : chacun avait **suffisamment de place pour s'incliner et prier** sans que personne ne l'entende.

9. Aucun serpent ou scorpion n'a piqué quelqu'un à Jérusalem

Jérusalem était **remplie de scorpions et de serpents**, mais jamais un Juif n'a été mordu ou piqué. **Protégés en permanence !**

10. Personne ne manquait de place pour dormir à Jérusalem

Avec des **milliers de pèlerins** venant pour les fêtes, on pourrait croire que certains n'avaient pas où dormir. Mais jamais personne n'a dit : "Je ne trouve pas où loger." **Tout le monde trouvait un toit sous lequel dormir !**

Ces miracles nous montrent une chose essentielle : **Hachem protège ce qui est saint et précieux**. Le *Beth Hamikdach* était un lieu où Sa présence était manifeste, et Il veillait à ce que tout s'y déroule parfaitement.

Aujourd'hui, nous n'avons plus le Temple, mais nous pouvons toujours créer un endroit où la sainteté se ressent : **nos synagogues, nos maisons, et surtout... notre cœur.** Si nous faisons les choses avec *Emouna* et respect, Hachem nous protège et nous accompagne, comme Il l'a fait pour nos ancêtres dans le *Beth Hamikdach*.

Et *Bé'ezrat Hachem*, un jour viendra où nous aurons le mérite de voir ces miracles de nos propres yeux...

Daniel, chapitre 5, versets 13 à 30

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Nous avons déjà raconté que, alors que le festin battait son plein, une scène incroyable s'était produite. Une **main était apparue et avait écrit un message énigmatique sur le mur.**

Le roi Belchatsar, pris de panique, avait convoqué tous les sages et magiciens de son royaume pour qu'ils lisent et interprètent ce qui était inscrit. Mais **aucun d'eux n'y était parvenu.**

C'est alors que, sur le conseil de la reine, le roi fit appeler Daniel. Sa réputation n'était plus à faire. Dès son entrée, le roi s'adresse à lui : "Es-tu bien Daniel, celui qui a été amené de l'exil de Yéhouda par mon père ? J'ai entendu dire que tu possèdes un **souffle divin**, une **sagesse et une intelligence** bien supérieures à celles des autres."

Le roi lui explique la situation et ajoute une offre alléchante : "Si tu parviens à lire et à interpréter ce message, je te revêtirai d'un manteau royal de pourpre, je te mettrai un collier d'or autour du cou et je te ferai **gouverner un tiers de mon royaume**."

Mais Daniel, sans la moindre hésitation, lui répond : "Garde tes cadeaux pour toi, ou bien donne-les à quelqu'un d'autre. Moi, je vais simplement te dire ce qui est écrit et ce que cela signifie."

Avant même de commencer, il ajoute une introduction bien sentie, histoire de bien remettre le roi à sa place. "Majesté, écoute bien. Ton père, Névoukhadnetsar, a reçu d'Hachem la royauté, une gloire immense et un pouvoir absolu. Il pouvait décider de la vie et de la mort de n'importe qui, élever ou abaisser qui il voulait. Mais, à cause de son arrogance et de ses mauvaises actions, il a été puni. Il a perdu son trône. Il a été rejeté par les hommes. Il a vécu comme un animal dans la forêt, mangeant de l'herbe comme un herbivore, sans vêtements, recouvert de rosée. Il est resté ainsi **jusqu'à ce qu'il reconnaisse qu'Hachem dirige le monde** et donne la royauté à qui Il veut."

Puis, fixant le roi droit dans les yeux, Daniel conclut : "Et toi, son fils, tu sais tout cela. Mais au lieu d'en tirer une leçon, tu as choisi la révolte. Tu as osé profaner les ustensiles du *Beth Hamikdach*. Tu les as utilisés pour boire du vin avec tes ministres et tes épouses. Et **au lieu de remercier Hachem**, tu as **rendu hommage à des idoles** d'or, d'argent, de pierre et de bois, qui ne voient, n'entendent ni ne savent rien. Tu as oublié qu'Hachem **détient ton souffle de vie et ton avenir** entre Ses mains. C'est pour cela qu'un message t'a été envoyé du ciel et que cette main t'a apparu pour l'écrire sur le mur."

Daniel se tourne alors vers l'inscription mystérieuse et la lit à haute voix : "*Méné, Méné, Tékel, Oufarsin*."

Puis il en donne l'explication :

- ***Méné :*** Hachem a **compté les jours de ton règne** et les a précisément dénombrés. C'est pourquoi le mot *Méné* est écrit deux fois, pour insister sur le fait que le compte est terminé.
- ***Tékel :*** Ton règne a été pesé et tu es apparu trop léger. Il te **manquait des mérites** pour faire pencher la balance en ta faveur.
- ***Oufarsin :*** Ton royaume est désormais **divisé et va être donné aux Perses et aux Mèdes**.

Le roi, malgré cette annonce dramatique, **respecte sa parole**. Il fait revêtir Daniel du manteau royal et lui offre le collier d'or, tout comme il l'avait promis. Mais ce qu'il ne savait pas, c'est que **cette nuit-là serait sa dernière**. Le texte nous apprend qu'il a été assassiné le soir même.

Le Rassag et le Ralbag rapportent qu'un de ses propres gardes du corps aurait pris la décision de l'exécuter sur-le-champ. Pourquoi ? Lorsqu'il a entendu l'interprétation de Daniel, il s'est dit en lui-même : "C'est sûr que cet homme dit la vérité. Son interprétation est juste. Alors, si le roi est condamné, autant que j'en profite ! Si je tue le roi maintenant et que j'apporte sa tête au futur conquérant, je pourrai **gagner leur faveur** !"

Sans plus attendre, il l'a décapité, a pris sa tête et s'est enfui de la ville pour l'offrir aux futurs dirigeants, Korech et Darius. En recevant la tête du roi le soir même, ils ont immédiatement compris qu'Hachem leur avait donné la victoire. Ils n'ont pas perdu de temps. La nuit même, ils ont déclenché la guerre. Les attaques se sont multipliées. Korech et Darius ont fini par **remporter la bataille et sont devenus les nouveaux souverains de Babylone**.

Une autre explication raconte que le roi lui-même, effrayé de ce qu'il venait d'entendre, a ordonné à ses gardes de ne laisser entrer personne dans le palais. "Quiconque se présente, tuez-le sur place ! **Même s'il prétend être le roi, tuez-le !**" Puis il est allé dormir.

Au milieu de la nuit, il s'est réveillé pour aller aux toilettes. Comme c'était courant chez les souverains, les toilettes ne se trouvaient pas dans le palais. Il est donc sorti du palais et, d'une manière incroyable, aucun garde ne l'a remarqué. À son retour, les gardes lui ont demandé : "Qui va là ?" Le roi a répondu : "C'est moi, le roi !" Dès qu'ils ont entendu ces mots, **ils l'ont tué ! Selon ses propres instructions...** Puis, un garde du corps lui a coupé la tête et tout le reste s'est enchaîné comme nous l'avons raconté.

Le roi pensait qu'il pouvait faire ce qu'il voulait sans conséquence. Mais en une seule nuit, il a tout perdu. À nous d'en tirer la leçon et de toujours nous rappeler Qui dirige réellement le monde.

Chmouel 1, chapitre 14, versets 33 à 45

CHMOUEL
PROPHÈTES

Le texte nous raconte que Chaoul a été informé d'un grave problème parmi le peuple : on lui a dit que les soldats avaient **mangé sur le sang** !

Que signifie cette expression ? Cela veut dire qu'ils avaient commencé à manger la viande des sacrifices avant d'avoir aspergé le sang sur le *Mizbéa'h* (l'autel), ce qui est une **faute très grave**. Selon la loi de la Torah, le sang d'un animal doit d'abord être versé sur l'autel avant que sa viande puisse être consommée.

En entendant cela, Chaoul a été effrayé et s'est exclamé : "Vous avez commis une grande faute !" Sans perdre de temps, il a ordonné : "Faites rouler vers moi une grande pierre !" Pourquoi cette pierre ? Chaoul voulait ériger un autel provisoire pour que le peuple puisse y faire les sacrifices correctement et asperger le sang avant de manger la viande.

Il a ensuite ordonné à ses soldats : "Éparpillez-vous dans tout le camp et dites à ceux qui veulent sacrifier un animal de venir ici avec leur taureau ou leur mouton ! Vous ferez la *Che'hita* ici, vous aspergerez le sang, et seulement ensuite vous pourrez manger !"

Le peuple a obéi et, un à un, les soldats ont **apporté leurs bêtes**, ont fait la *Che'hita*, ont aspergé le sang sur l'autel et ont pu enfin manger dans les règles.

Dans le texte, il est écrit que la *Che'hita* a été faite *Bazé*, ce qui signifie "ici", à cet endroit. Mais Rachi explique que ce mot a aussi une autre signification. Chaoul a donné un couteau qu'il avait lui-même bien aiguisé, et il leur a dit : "Puisque nous voulons faire les choses parfaitement, voici un **couteau bien affûté pour la *Che'hita***." Ce détail n'est pas anodin ! La valeur numérique du mot *Bazé* est 14 (ב = 2, ז = 7, ה = 5). Rachi en déduit que le couteau de *Che'hita* devait mesurer 14 doigts de long (soit environ 20 cm), et surtout être bien aiguisé. D'ailleurs, c'est de là que nos *'Hakhamim* ont appris l'importance de **bien aiguiser le couteau avant de faire la *Che'hita*.**

Cette nuit-là, Chaoul a construit un autel, et tout le peuple a suivi ses instructions. Après avoir réglé ce problème, Chaoul s'est tourné vers son armée et a déclaré : "Puisque la victoire nous est acquise et que les Philistins sont en déroute, **descendons cette nuit dans leur camp** et pillons tout jusqu'à demain matin ! Ne laissons rien derrière nous !"

Le peuple a répondu d'une seule voix : "Faites ce qui est bon à vos yeux, majesté !" Mais un Cohen s'est approché et a interrompu Chaoul : "Attendez ! Avant d'agir, il faut **interroger Hachem par les *Ourim Vétoumim*** pour savoir si nous avons son accord !"

Chaoul n'avait pas jugé cela nécessaire, car pour lui Hachem leur avait déjà accordé la victoire. Mais, **respectant la remarque du Cohen**, il a finalement accepté et a posé la question : "Hachem, devons-nous attaquer les Philistins cette nuit ? Livreras-tu leur camp entre nos mains ?"

Et là, silence total. Les *Ourim Vétoumim* ne répondaient pas. Ce silence a plongé Chaoul dans un **profond trouble**. Il savait que si Hachem ne répondait pas, c'est qu'une **faute grave** avait été commise.

Il a alors convoqué tout le peuple et a déclaré : "Écoutez-moi bien : si Hachem ne nous répond pas, c'est qu'une faute a été commise **aujourd'hui même** ! Ce n'est pas une ancienne faute, sinon nous n'aurions pas gagné la guerre. C'est donc une **faute récente**. Je jure devant Hachem qui a sauvé Israël que celui qui a fauté sera **puni de mort**, même s'il s'agit de mon propre fils, Yonathan !"

Un silence pesant s'est installé. Personne ne voulait parler. Chaoul a alors dit : "Puisque personne ne parle, nous allons faire un **tirage au sort**. Nous allons nous diviser en deux groupes : d'un côté, tout le peuple, et de l'autre, mon fils et moi. Et nous verrons quel groupe est désigné par le sort."

Le tirage a eu lieu… et le sort est tombé sur Chaoul et Yonathan. Chaoul a alors fait un deuxième tirage au sort, cette fois entre son fils et lui-même, pour **savoir qui était fautif**.

Et le sort est tombé sur Yonathan ! Chaoul s'est alors tourné vers son fils et lui a demandé : "Yonathan, qu'as-tu fait ?" Yonathan, sans chercher à se défendre, a répondu : "J'ai goûté un peu de miel avec le bout de mon bâton, **sans savoir que tu avais interdit de manger aujourd'hui…** et **si je dois mourir, alors je suis prêt**."

Chaoul a alors dit : "Que Hachem me punisse si la sentence n'est pas appliquée : Yonathan doit être mis à mort !"

Mais à ce moment-là, tout le peuple s'est soulevé d'un seul élan : "Comment ? C'est **Yonathan qui nous a donné la victoire** ! Il ne manquerait plus que ça qu'on le mette à mort ! Pas un seul cheveu de sa tête ne doit tomber, car **c'est par lui qu'Hachem a sauvé Israël aujourd'hui !**"

Face à cette révolte du peuple, Chaoul a été contraint d'annuler la sentence. Le texte conclut en disant que le peuple a "racheté" Yonathan, et il n'a pas été mis à mort.

Cette histoire nous rappelle que la Torah guide chaque détail de notre vie, et que même les plus grands rois doivent s'y soumettre.

HISTOIRE

Il était une fois, dans la ville de Berditchev, un jeune homme qui travaillait comme aide-coiffeur dans le **salon de coiffure le plus réputé de la ville**. C'était un endroit où se faisaient coiffer juifs et non-juifs, et même de jeunes princes venaient régulièrement profiter du savoir-faire des artisans locaux.

Un soir, alors qu'il rentrait chez lui après une longue journée de travail, son chemin le fit passer devant la maison du grand Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev. Ce jour-là, le *Tsadik* se tenait près de la fenêtre et **observa le jeune homme qui marchait dans la rue.**

Mais quelque chose le troubla profondément : le jeune homme avait la **tête découverte**. Il ne portait ni chapeau, ni casquette, ni *Kippa*. Pire encore, il arborait une grande mèche proéminente qui tombait sur son front, une **coiffure qui ressemblait fortement à celle des jeunes nobles non-juifs**.

Le *Tsadik*, rempli d'amour et de bienveillance, ouvrit sa fenêtre et l'interpella : "Jeune homme, puis-je vous parler ? J'ai quelque chose d'important à vous dire !"

Surpris, mais **flatté que le grand Rabbi de Berditchev veuille lui adresser la parole**, le jeune homme s'approcha. Le Rav l'invita alors à monter chez lui.

Lorsqu'il fut installé, Rabbi Lévi Its'hak ne lui fit aucun reproche sur son absence de *Kippa*. Il ne lui demanda pas non plus pourquoi il ne couvrait pas sa tête. Au lieu de cela, il lui posa une question totalement inattendue : "Pourquoi as-tu une mèche aussi longue sur le front ?"

Le jeune homme répondit honnêtement : "Dans notre salon de coiffure, il n'y a pas que des Juifs. Il y a aussi des non-juifs, et même des jeunes princes. Ce sont des clients importants, et je dois leur **ressembler pour qu'ils acceptent de venir chez nous**. Tous portent une mèche comme celle-ci, alors je fais pareil.

Le Rav hocha la tête et lui dit avec douceur : "Écoute-moi bien. Je vais te donner **une pièce d'or** si tu acceptes de couper cette mèche." Puis, il ajouta : "Sais-tu que la Torah nous met en garde à ce sujet ? Dans *Vayikra* 18, 3, il est écrit : 'Vous n'irez pas selon leur loi.' Cela signifie qu'un Juif ne doit pas imiter les coutumes des non-juifs, surtout quand il s'agit de leur apparence et de leur style de vie. Et toi, tu viens de me dire que tu gardes cette mèche **uniquement pour ressembler aux jeunes princes non-juifs**. Ce n'est donc pas seulement une mode, mais une volonté d'imitation, et cela est **interdit par la Torah !**

Le jeune homme, troublé, resta silencieux. Mais il secoua la tête : "Non, Rabbi."

Le *Tsadik* insista : "Alors, je t'offre trois pièces d'or !

- Non, Rabbi.

- Cinq pièces d'or ? Dix ? Quinze ? Vingt pièces d'or !"

Vingt pièces d'or ! Une **véritable fortune pour un simple aide-coiffeur !** Combien de semaines de travail aurait-il dû faire pour gagner une seule pièce d'or ? Et là, il pouvait avoir une **fortune entre ses mains en un instant**, simplement en **coupant une mèche de cheveux.** Mais rien à faire : il refusa obstinément.

Alors, Rabbi Lévi Its'hak changea de stratégie. Il posa une main sur l'épaule du jeune homme et lui dit : "Si tu acceptes de couper cette mèche, je te promets que tu auras ta **place dans le *'Olam Haba*** - le monde futur."

À ces mots, le jeune homme **ne réfléchit même pas une seconde**. Il plongea immédiatement sa main dans sa sacoche, en sortit une paire de ciseaux, et sous les yeux du *Tsadik*, il coupa sa mèche sans la moindre hésitation.

Le Rav, ému, leva les yeux vers le ciel et s'exclama : "Maître du monde ! Regarde la grandeur d'un simple Juif ! Je lui ai proposé une fortune : vingt pièces d'or, un trésor qui aurait changé sa vie. Il a refusé. Mais quand je lui ai promis le *'Olam Haba*, il a immédiatement accepté ! L'argent, il le voit, il le touche, et pourtant il refuse. Mais le *'Olam Haba*, qu'il n'a jamais vu, il y croit **tellement fort qu'il n'hésite pas un instant** !"

Cette histoire nous enseigne une chose extraordinaire : un juif, même le plus simple, possède une **foi profonde et sincère.** Il peut parfois être éloigné des *Mitsvot*, mais dans son cœur, la Émouna brûle toujours.

L'argent, la richesse, le succès matériel sont éphémères. Mais les valeurs éternelles, comme la *Émouna* et la **fidélité à la Torah**, sont les véritables trésors. Chaque juif croit profondément au monde futur, au point d'être **prêt à sacrifier des choses précieuses pour l'obtenir.**

Que cette histoire nous inspire à toujours renforcer notre *Émouna* et à faire les bons choix dans la vie.

GUEMARA

Question

Myriam **ouvre une crèche chez elle**, dans un quartier résidentiel de Jérusalem. Chaque matin, les **rires et les pleurs des enfants résonnent dans l'immeuble**. Elle veille sur eux avec attention, leur chante des comptines et organise des jeux.

Mais bientôt, les **voisins commencent à se plaindre**. David, l'un d'eux, affirme que le bruit est insupportable et perturbe la tranquillité du bâtiment. Rivka, du troisième étage, dit qu'elle ne peut plus travailler correctement depuis chez elle. Ils soutiennent que l'immeuble n'est pas adapté à une crèche et demandent son arrêt.

Myriam, de son côté, rappelle que **de nombreuses familles du quartier ont besoin de ce service**. Elle souligne qu'elle **respecte les normes de sécurité** et que les **horaires sont raisonnables**.

? *Myriam peut-elle continuer son activité ?*

A toi !

- *Baba Batra 20b à la seconde Michna*
- *Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 156, 2*
- *'Hatam Sofer 92 depuis Véounké Divré jusqu'à Svira Lei Hahi*

RÉPONSE

Selon le *Choul'han 'Aroukh*, il est **interdit d'exercer chez soi une activité bruyante qui dérange les voisins** - une interdiction que le *Rama* nuance sans toutefois l'annuler complètement.

Toutefois, le *'Hatam Sofer* précise qu'une activité qui se déroule exclusivement en intérieur, comme par exemple une salle de restauration – nécessitant un lieu clos pour son fonctionnement – ne peut être empêchée par les voisins, car cela priverait son propriétaire de son gagne-pain. Bien que l'exemple du *'Hatam Sofer* ne soit plus directement applicable aujourd'hui, car il n'est plus courant de transformer une résidence en restaurant, il met en avant un principe fondamental : **certaines activités**, par leur nature, ne peuvent être **réalisées que dans un espace intérieur**.

Une crèche, qui doit obligatoirement se tenir à l'intérieur pour des **raisons de sécurité et de confort**, relève de cette catégorie. Si l'on empêche cette activité, on prive Myriam de son revenu. Par conséquent, elle serait en **droit de maintenir sa crèche chez elle, malgré les plaintes** des voisins.

Responsable de la publication : David Choukroun

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*